L'IA AU SERVICE DE LA TRAÇABILITÉ DES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES AUX CMR

Geoffrey ARGILES
Toxicologue industriel – PREVALY – Toulouse

Mickaël BURCZYK
Chargé de projets médico-techniques – PREVALY – Toulouse

Introduction / Objectifs :

Le décret n°2024-307 du 4 avril 2024 renforce la traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR).
Depuis son entrée en vigueur le 5 juillet 2024, il impose aux employeurs d'établir une liste nominative des salariés susceptibles d'être exposés à des substances classées CMR de catégorie 1A ou 1B, ou à des procédés cancérogènes définis par l'arrêté du 26 octobre 2020. Cette liste doit être transmise aux Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST). La mise en œuvre de cette obligation génère un volume important de données, souvent hétérogènes et difficiles à exploiter.

L'objectif de cette communication est de présenter un retour d'expérience de PREVALY (service de prévention et de Santé au travail de la région toulousaine) sur l'utilisation d'une intelligence artificielle (IA) générative comme outil d'aide à l'analyse et à la fiabilisation des données issues des déclarations CMR.

Méthodologie :

En janvier 2025, les adhérents de PREVALY ont eu l'opportunité de répondre à cette obligation réglementaire via leur espace adhérent lors de la déclaration annuelle des effectifs.

Cent quarante-quatre entreprises ont déclaré au moins un procédé ou une substance CMR, générant un fichier brut de plus de 2 000 lignes, inexploitable en l'état par le service.
Une IA générative a été mobilisée pour structurer, enrichir et analyser ces données. L'outil a automatisé plusieurs étapes clés :

- ajout des numéros CAS (Chemical Abstracts Service) manquants ;
- vérification des classifications CMR selon l'annexe VI du règlement CLP ((Classification, Labelling and Packaging) ;
- identification des procédés visés par le décret ;
- croisement des activités déclarées avec les fiches d'aide au repérage (FAR) de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) afin de détecter d'éventuelles omissions.

Résultats obtenus :

L'IA a permis de mettre en évidence de nombreuses incohérences et erreurs de déclaration, telles que la confusion entre produits et substances, la déclaration de substances non classées CMR ou encore l'omission de substances effectivement classées CMR. Elle a également contribué à identifier des situations nécessitant une vigilance particulière, notamment concernant des populations sensibles telles que les apprentis.
Ce traitement a abouti à la génération de 144 fichiers personnalisés par entreprise, remis aux équipes pluridisciplinaires de PREVALY. Ces équipes ont ainsi pu recontacter les adhérents afin de vérifier la cohérence des données avec les déclarations en suivi individuel renforcé (SIR) et proposer, selon les constats issus de l'analyse des fichiers, un ou plusieurs accompagnements (rappel réglementaire, aide à l'évaluation des risques, etc.).

Discussion des résultats / Conclusion :

Ce retour d'expérience souligne l'intérêt de l'IA générative comme outil d'aide à la valorisation de données massives relatives à la traçabilité des expositions aux CMR et au renforcement de la fiabilité des déclarations réglementaires. Sans se substituer à l'expertise humaine, l'IA permet de structurer l'information, de détecter des écarts et de soutenir les actions de prévention ainsi que l'accompagnement des entreprises.
Son intégration raisonnée constitue un levier prometteur pour améliorer la prévention primaire et le suivi des travailleurs exposés, à condition de s'appuyer sur un cadrage méthodologique rigoureux.

Pour contacter l'auteur de cette communication : geoffrey.argiles@prevaly.fr